

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 03 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame BRABANT Joselyne, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 24 février 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS : MMES BRABANT Joselyne – PARMENTIER Claudine – VILPOIX Béatrice – BOUDIN Sylvie – COURQUIN Christine – HANOT Laëtitia – BIEGANSKI Virginie – ANDREONI Sophie- MRS LOISEAU Dominique – RICHARD François – OZENNE Benoît – MERESSE Marc – LAROBÉ Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mr SEVELIN Emilien qui donne procuration de vote à Mme PARMENTIER Claudine. Mr BONNEL Ludovic qui donne procuration de vote à Mr OZENNE Benoît.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame COURQUIN Christine est nommée Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016 :

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité. Monsieur LAROBÉ Daniel demande si l'arrêté visant à réglementer la collecte des ordures ménagères est bien appliqué, Madame le Maire lui répond que le non-respect de cette réglementation a déjà fait l'objet de nombreux avertissements, qui seront suivis en cas de récidive, d'une amende.

COMPTE DE GESTION 2016 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le compte administratif, en concordance avec le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Gamaches, se présente comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	Fonctionnement	Investissement	Total Cumulé
Recettes	1.271.504,61	369.200,72	1.640.705,33
Dépenses	1.175.355,10	272.147,59	1.447.502,69
Résultats de l'exercice	96.149,51	97.053,13	193.202,64

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET	Résultat de clôture Exercice 2015	Résultat exercice 2016	Reste à réaliser 2016	Résultat de clôture Exercice 2016
Fonctionnement	912.517,21	96.149,51	/	1.008.666,72
Investissement	- 10.931,07	97.053,13	342.602,90	- 256.480,84
	901.583,14	193.202,64		752.185,88

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *ADOpte LE COMPTE DE GESTION 2016*
- *ADOpte LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016*

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 :

*Considérant que seul le résultat de Fonctionnement doit faire l'objet d'affectation du résultat, il est proposé au Conseil que la somme de **1.008.666,72 euros** soit affectée comme suit :*

1) Besoin de financement de la section d'investissement :

*(Crédit au compte 1068 du BP 2017) **256.480,84 euros***

2) Le reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2016

*(Ligne 002 excédent reporté de fonctionnement) **752.185,88 euros***

SUBVENTIONS COMMUNALES :

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des Membres présents et représentés, décide d'attribuer, pour l'année 2017, les subventions suivantes :

- *150 euros à l'Institut pour la Recherche Sur le Cancer de Lille (IRCL)*
- *50 euros à l'Association Mouvement Vie Libre – Section du Vimeu*
- *50 euros à la Société Nationale de Sauvetage en Mer – Station Le Tréport*
- *50 euros à l'Association des Amis des Pavillons ALLARD et ISABELLE de EU*
- *50 euros à la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM) – Section Bresle et Vimeu*

SUBVENTIONS POUR SEJOUR LINGUISTIQUE :

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'attribuer une aide d'un montant de 65 euros à trois familles de la Commune pour le séjour linguistique en Italie de leurs enfants organisé par le Collège de Gamaches.

AUTORISATION DE MANDATER UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017 :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Commune doit régler une facture d'investissement en attendant l'adoption du Budget primitif 2017, à savoir :

- Article 2188 : Achat d'une chambre froide pour la cantine scolaire : 2.064,00 euros

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à mandater la facture Electro-Pro – SMS express d'un montant de 2.064,00 euros
- Dit que les crédits seront régularisés et inscrits au prochain budget 2017.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE :

Madame le Maire expose à l'Assemblée que les gestionnaires des Etablissements recevant du public (ERP) ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Madame le Maire informe le Conseil, qu'après visite des lieux concernés avec le service accessibilité de la DDTM, la plupart des locaux sont conformes à l'exception de deux établissements qui feront l'objet d'un Ad'ap avec demande de dérogation au titre de l'accessibilité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame le Maire à signer et transmettre les attestations pour les établissements recevant du public conformes à la réglementation,
- AUTORISE Madame le Maire à signer les agendas d'accessibilité programmée.

AVENANT MARCHE TRAVAUX EGLISE :

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'après un examen plus complet de l'état de la maçonnerie du clocher, rendu possible par la mise en place de l'échafaudage, des travaux complémentaires afin de le consolider et le sécuriser sont nécessaires.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour la signature d'un avenant de travaux complémentaire au marché Maçonnerie, pour un montant à hauteur de 50 % du marché initial.

ECLAIRAGE PUBLIC : POSE DE 2 POINTS LUMINEUX :

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 2 points lumineux dans les secteurs de la Commune suivants :

→**Eclairage Public rue Albert Camus et rue Lucien Gruet.**

Madame le Maire propose aux Membres du Conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 1.539,63 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux selon le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxe des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)569,78 €
 - Contribution de la Commune.....969,85 €
- TOTAL TTC1.539,63 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 969,85 euros

ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT DE 33 POINTS LUMINEUX RD 2 :

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif au remplacement de 33 points lumineux dans le secteur de la Commune suivant :

→ **Eclairage Public Départementale N° 2**

Madame le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 27 768,38 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux selon le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxe, la TVA et la maîtrise d'œuvre).....10 276,48 €
- Aide complémentaire de Baie de Somme 3 Vallées (20% du montant HT du remplacement des lanternes).....2 651,20 €
- Contribution de la Commune.....14 840,70 €

TOTAL TTC.....27 768,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 14 840,70 €.

ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION EP ET ARMOIRES SUR RD 2 :

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à :

→ **Eclairage Public Rénovation EP et Armoires sur la RD 2**

Madame le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 30 283,86 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux selon le plan de financement suivant :

-Montant pris en charge par la Fédération (70% du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes et de mise en conformité du réseau, la TVA et la maîtrise d'œuvre).....23 130,19 €
-Contribution de la Commune.....7 153,67 €

TOTAL TTC.....30 283,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 7 153,67 €.

MISE EN PLACE DE L'ACTION « ENSEMBLE POUR UNE MUTUELLE NEGOCIEE » :

Madame le Maire rappelle qu'un grand nombre de personnes n'a plus accès à une couverture de frais de santé et que biens d'autres se couvrent à minima par manque de moyens financiers.

Elle présente l'Association Uni'Cité qui propose la mise en place de l'action « Ensemble pour une Mutuelle négociée », solution mutualisée négociée auprès de mutuelles spécialisées.

Le Conseil municipal, après délibération,

- ACCREDITE l'Association Uni'Cité et son offre « Ensemble pour une mutuelle négociée » pour permettre à tous les Administrés de la Commune d'accéder, sur adhésion facultative, à une complémentaire santé aux meilleurs conditions grâce au principe de mutualisation proposé par l'Association Uni'Cité,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la lettre d'accréditation de l'Association Uni'Cité pour mettre en place l'action « Ensemble pour une mutuelle négociée », solution mutualisée négociée auprès de mutuelles spécialisées.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEINS DE LA CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) :

Madame le Maire rappelle le rôle et les missions de la CLECT, ainsi que la composition de celle-ci, telle que définie par l'arrêté inter préfectoral du 30 novembre 2016;

Considérant que la Commune de DARGNIES dispose d'un Conseiller Communautaire Titulaire et d'un Conseiller Communautaire Supplémentaire ;

En conséquence il y a lieu de désigner : Un Représentant Titulaire et un Représentant Supplémentaire afin de siéger au sein de la CLECT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés, désigne :

- Mr OZENNE Benoît, Représentant titulaire,
-Mr LAROBÉ Daniel, Représentant suppléant,
Afin de siéger au sein de la CLECT.

DESIGNATION DES MEMBRE DE LA CIID (Commission Intercommunale des impôts directs) :

Afin de procéder à la désignation des Membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, chaque Commune Membre de la Com de Com des Villes sœurs est invitée à proposer des Noms. Le Directeur Départemental des Finances Publiques choisira parmi cette liste les Membres de la CIID.

Sont proposés : Mr LOISEAU Dominique (titulaire) – Mme ANDREONI Sophie (titulaire) – Mme COURQUIN Christine (Suppléante) – Mr MERESSE Marc (Suppléant).

La séance est levée à 19 H 45